

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Maisons-Alfort, le 12 juin 2025

Retrait du marché et rappel du téléphone DOOGEE X98 à la suite d'un dépassement de la valeur limite de DAS

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) a demandé à la société APEX CE SPECIALISTS de procéder au retrait du marché français et au rappel du téléphone DOOGEE X98 à la suite d'un dépassement de la limite de débit d'absorption spécifique (DAS) constaté sur ce modèle. Les distributeurs sont tenus de mettre en œuvre ces mesures de retrait et de rappel.

Dans le cadre de ses missions de surveillance du marché des équipements radioélectriques et du contrôle de l'exposition du public aux ondes électromagnétiques, l'ANFR a contrôlé les débits d'absorption spécifique (DAS) du téléphone DOOGEE X98. Le DAS permet de quantifier l'énergie transportée par les ondes électromagnétiques absorbée par le corps humain.

Des mesures ont été réalisées auprès d'un laboratoire accrédité afin de vérifier la conformité de ce téléphone aux exigences européennes relatives au DAS. Celui-ci doit respecter une valeur limite réglementaire de 4 W/kg pour le DAS localisé « membre » évalué au contact du corps.

Les mesures de l'ANFR ont révélé des valeurs dépassant cette limite.

En application du II bis de l'article L. 43 du code des postes et des communications électroniques, l'ANFR a mis en demeure la société APEX CE SPECIALISTS, responsable de la mise sur le marché de ce téléphone, de prendre toutes les mesures appropriées pour mettre fin aux non-conformités constatées sur les équipements actuellement sur le marché ainsi que ceux déjà commercialisés. Ces mesures n'ayant pas été prises, l'ANFR a adopté une décision administrative enjoignant cette société à procéder au retrait du marché français et au rappel du téléphone DOOGEE X98.

Il incombe aux distributeurs de prendre de leur propre initiative les mesures de retrait et de rappel du téléphone concerné, conformément à l'article R. 20-13-1 du CPCE : « *les distributeurs qui considèrent, ou ont des raisons de croire, que des équipements radioélectriques qu'ils ont mis à disposition sur le marché ne sont pas conformes à la présente section s'assurent que sont prises les mesures correctrices nécessaires pour les mettre en conformité, les retirer du marché ou les rappeler, si besoin.* ». Le retrait de commercialisation et la procédure de rappel s'appliquent aux sites physiques des boutiques mais aussi aux plateformes de ventes en ligne.

Les agents de l'ANFR vérifieront que l'équipement ayant fait l'objet d'une décision de retrait n'est plus proposé à la vente dans tous les circuits de distribution disponibles en France.

Téléphone Doogee X98

	Limite	Valeur initiale
Version du système		EE A-Android12.0_2 0230807
DAS « membre »	4 W/kg	6,25 W/kg

Les propriétaires de ce téléphone sont invités à le rapporter à leur point de vente.

Pour plus d'informations :

- [Publication des analyses de mesures DAS réalisées en 2022](#)
- [Tout savoir sur le DAS](#)
- [La vidéo illustrant la méthode utilisée par les laboratoires accrédités pour mesurer le DAS](#)

Retrouvez l'ensemble des mesures de DAS des téléphones réalisés par l'ANFR **en open data sur notre site** : <https://data.anfr.fr>

Contact presse ANFR :

presse@anfr.fr
07 86 20 11 33